

Inauguration du pont d'Arvieu et des travaux de réaménagement du Céor le 22/10/2013



La reconstruction indispensable du pont de la Route Départementale 56 sur la commune d'Arvieu a nécessité le déplacement du cours d'eau le Céor à l'amont et au droit du pont.

Cette mission spécifique a été confiée à la Cellule Rivières et Bassins Versants de la Direction de l'Environnement.

L'objectif était de **limiter l'impact des travaux sur le milieu et la faune aquatique en particulier, et de reconstituer le cours d'eau en conservant ses caractéristiques**

initiales.

Le nouveau tracé a permis au Céor de **retrouver ses fonctionnalités écologiques et morphodynamiques.**

Le travail d'expertise et d'accompagnement techniques a consisté à préciser les conditions et les phases d'exécution du réaménagement du cours d'eau, notamment la **réalisation des pièces et éléments techniques et administratifs** indispensables pour le projet :

- le dossier réglementaire « Loi sur l'Eau »,
- le cahier des charges,
- les plans et schémas,
- le coût estimatif du projet,
- le suivi de chantier.

La **collaboration et la mutualisation** des moyens humains entre la Direction des Routes et des Grands Travaux et la Direction de l'Environnement (Cellule Rivières et Bassins Versants) ont été pertinentes et bénéfiques sur ce projet.

ATLAS PHOTOGRAPHIQUE RETRAÇANT GRANDES ETAPES DU PROJET



Mise en place d'un batardeau pour la bonne réalisation des travaux



Tracé et réaménagement du lit mineur du Céor





Fin des travaux de réaménagement du lit



Pose Géotextile fibres de Coco



Recharges et apports gravelaires du fond du cours d'eau



Seuil de calage en vue de stabiliser le profil et long et de diversifier les écoulements



Avant végétalisation



Fin chantier au 23/10/2013

